

Note de présentation synthétique du budget primitif 2025

I) Les éléments de contexte

Le budget primitif 2025 s'inscrit dans un contexte inédit avec l'adoption d'une loi de finances pour 2025 tardive impactant fortement le secteur public local.

Notre établissement ne devrait pas être touché par le prélèvement sur recettes (DILICO) mais reste toutefois impactée directement tant par le gel des fractions de TVA que par la baisse prévisible des subventions d'équipement.

La diminution sensible de notre épargne impose la prudence lors de la préparation du budget primitif 2025.

L'inflation, bien que moins forte que les trois années précédentes, continue d'impacter notre budget (assurances notamment), tout comme la hausse continue des charges patronales.

Il est à noter l'impact de l'exercice de la compétence transports scolaires dès 2025 sur nos charges de fonctionnement.

II) Les priorités du budget 2025

Au vu de la dégradation rapide et importante de ses niveaux d'épargne, la Communauté d'agglomération n'a d'autre choix que d'augmenter ses taux de foncier bâti et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (+33,33 %). Les autres impôts n'augmentent pas.

Il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt en 2025.

III) L'évolution et structure des ressources et charges

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de + 9 % par rapport aux crédits ouverts l'année précédente au budget primitif.

Les principales hausses se retrouvent sur les chapitres suivants :

- 011 - charges à caractère général : + 1,01 M€. Le budget sera impacté par l'inflation prévue sur 2025 (assurances, prestations de service...) ou l'exercice de la compétence transports scolaires ;
- 012 - charges de personnel et frais assimilés ; + 959 k€. La balance des entrées/sorties est positive à hauteur de + 515 k€ (postes qui feront pour certains l'objet de compensations), la hausse des charges patronales (+ 188 k€), le GVT (+ 55 k€) ;
- 65 - Autres charges de gestion courante : + 843 k€. L'impact du transport scolaire est estimé à plus de 650 k€. La contribution au SDIS du Gers progresse de + 72 k€.

Il est prévu une augmentation des recettes réelles de fonctionnement de + 5,5 % qui s'explique en partie par les compensations financières versées par la Région pour les transports scolaires et les hausses de taux. Les autres produits fiscaux et les produits des services augmentant peu.

Les principales dépenses d'équipement prévues sur 2025 sont les suivantes :

- Travaux bâtimentaires : 710 k€ ;
- Travaux du centre social du Garros : 660 k€ ;
- Travaux de voirie dans les zones d'activité : 650 k€ ;
- Travaux de l'abattoir : 570 k€ ;
- Travaux de la crèche de pavie : 250 k€ ;
- Travaux au musée des Amériques : 233 k€ ;
- Etudes pour les travaux de réfection de la piscine : 200 k€ ;
- Travaux NPNRU du Garros secteur B : 160 k€.

IV) Le montant du budget consolidé

Le budget général 2025 de l'agglomération s'équilibre comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	7 759 330,76	5 176 784,09
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	3 126 860,61	2 116 650,63
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 3 592 756,65
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		10 886 191,37	10 886 191,37
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	38 372 296,29	32 783 813,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 5 588 483,29
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		38 372 296,29	38 372 296,29
TOTAL DU BUDGET (4)		49 258 487,66	49 258 487,66

V) Les niveaux d'épargne

L'évolution des niveaux d'épargne sur les trois dernières années est la suivante :

	CA 2022	CA 2023	CA 2024
011 Charges à caractère général	3 334 542 €	3 462 932 €	4 017 649 €
012 Charges de personnel	16 254 000 €	16 969 301 €	18 292 073 €
014 Atténuations de produits	1 407 599 €	1 482 364 €	1 550 881 €
65 Autres charges de gestion courante	6 095 789 €	6 384 432 €	6 888 579 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE (A)	27 091 930 €	28 299 029 €	30 749 183 €
013 Atténuations de charges	158 800 €	54 247 €	225 618 €
70 Produits services, domaine	3 446 148 €	3 412 710 €	3 386 370 €
73 Impôts et taxes	19 067 783 €	12 209 711 €	12 453 379 €
731 Fiscalité locale		7 657 353 €	8 051 090 €
74 Dotations et participations	9 079 849 €	8 751 765 €	8 667 397 €
75 Autres produits de gestion courante	392 872 €	276 727 €	353 751 €
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE (B)	32 145 452 €	32 362 512 €	33 137 605 €
EXCEDENT BRUT COURANT	5 053 522 €	4 063 483 €	2 388 422 €
67 Charges exceptionnelles	2 999 €	323 836 €	19 924 €
77 Produits exceptionnelles	57 303 €	1 017 €	283 €
Solde exceptionnel	54 304 €	-322 819 €	-19 641 €
EPARGNE DE GESTION	5 107 826 €	3 740 665 €	2 368 781 €
66 Charges financières	58 133 €	46 368 €	34 222 €
EPARGNE BRUTE	5 049 693 €	3 694 297 €	2 334 559 €
16 Remboursement capital	401 137 €	431 344 €	438 280 €
EPARGNE NETTE	4 648 556 €	3 262 953 €	1 896 279 €

VI) La dette de l'agglomération

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 est de 1 023 004,94 €.

La capacité de désendettement pour 2025 sera inférieure à un an.

La totalité de la dette du budget principal est à taux fixe et est classé A1 sur la charte Gissler.

Il n'est pas prévu de souscrire un nouvel emprunt cette année.

VII) Niveau des taux d'imposition

Les taux appliqués en 2025 sont les suivants :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 38,79 % ;
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 4,00 % ;
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 4,84 % ;
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 17,95 %.

VIII) Les principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement/population : 855,79 € ;

Recettes réelles de fonctionnement/population : 810,24 € ;

Dépenses d'équipement brut/population : 255,39 € ;

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : 56,19 %.

IX) Les effectifs et charges de personnel

Le montant des charges de personnels et frais assimilés inscrit sur l'exercice 2025 s'élève à 19 407 196,00 € soit une augmentation de 959 613,55 € (+ 5,20 %) par rapport au montant budgété l'an dernier.

L'augmentation s'explique par des choix de recrutements de l'établissement dont certains feront l'objet d'un financement par nos différents partenaires (CAF, ANRU...), de mesures imposées (cotisations patronales, GVT) ou de mesures en faveur des agents (participation à la mutuelle, avancements de grades).